

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 janvier 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

- ✱ **Décide** de verser une subvention d'un montant de 1215,00 € à l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de Thoiry durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2008/2009.
1 abstention : madame LEON.
- ✱ **Fixe** les tarifs de location des salles au bâtiment communal de Fenières pour les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2009. 40,00 € pour la salle du rez-de-chaussée et 50,00 € pour la salle et la cuisine au 1^{er} étage.
Vote unanime.
- ✱ **Autorise** monsieur le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, au titre de l'exercice 2009, jusqu'à l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts par opération au budget 2008, non compris ceux afférents au remboursement de la dette, conformément à l'article L 232-1 du Code des Juridictions Financières.
2 abstentions : monsieur PUGET et monsieur BOURGEOIS.
2 votes contre : madame BOCH et madame MILLEREUX.
- ✱ **Autorise** monsieur le maire à solliciter le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance dans les domaines budgétaires, économiques, financiers et comptables, et de lui accorder l'indemnité de conseil.
Vote unanime.
- ✱ **Accepte** la vente des parcelles AP 132 et 134 d'une superficie de 218 m² et 579 m² situées dans la zone de la Praille, à Monsieur LARANJEIRA, au prix de 27,35 € TTC le m², et **autorise** monsieur le maire à signer tout acte relatif en l'étude de Maître PELLIER, notaire à Ferney-Voltaire.
1 abstention : monsieur POUYAT.
- ✱ **Accepte** de la part de la SARL JSF BOTTOLLIER la cession gratuite des parcelles cadastrées BN 170, BN 177 et BN 178, situées à proximité du gymnase, et **autorise** monsieur le maire à signer tout acte relatif à cette transaction en l'étude de Maître ROCHER, notaire à Ferney-Voltaire.
Vote unanime.
- ✱ **Autorise** monsieur le maire à déposer un dossier de demande de permis de construire pour la réalisation d'un local destiné au Comité de gestion du Matériel, en prolongement de la salle des Fêtes sur la parcelle cadastrée BW 31, au lieu dit Le Bourg.
3 abstentions : monsieur BOURGEOIS, monsieur TRITENNE et madame COTIER.
3 votes contre : madame BOCH, monsieur PUGET et madame MILLEREUX.
- ✱ **Autorise** monsieur le maire à déposer un dossier de demande de permis de construire pour la réalisation du bâtiment du Club Canin, au lieu dit « Sur le Creux ».
2 abstentions : madame COTIER et monsieur TRITENNE.

4 votes contre : monsieur PUGET, monsieur BOURGEOIS, madame BOCH et madame MILLEREUX.

- * **Modifie** le tableau des emplois permanents de la Commune de Thoiry en créant un poste d'adjoint administratif.
Vote unanime.
- * **Informe** les membres du Conseil Municipal que le marché pour la fourniture et la liaison froide au restaurant scolaire a été attribué à l'entreprise SHCB située à Saint Quentin Fallavier (38).



Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 € au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.